

« Échangerais députée contre député ! »

La féminisation des titres sur le marché des valeurs

par Joanne Hubert et Denyse Oceau

Pourfendue par l'Académie française, défendue par l'Office de la langue française, la féminisation des titres soulève au fond une question politique : lorsqu'il s'agit d'un bien commun – ici le français –, qui a la préséance, l'usage ou la norme ?

Oser appeler une élue « Madame la ministre », il n'en fallait pas plus pour que Maurice Druon, secrétaire perpétuel de l'Académie française, relance en janvier 1998 la querelle de la féminisation des titres. Épaulé par deux collègues, Hélène Carrère d'Encausse et Hector Biancotti, il s'élève publiquement contre cette appellation qu'utilisent depuis peu les membres féminins du gouvernement français. Et le président de la République, Jacques Chirac, se voit poliment sommé de protéger la langue française ainsi menacée.

Dans leur texte, que reproduit *La Presse* le 19 janvier 1998, les trois auteurs s'inquiètent que les femmes ministres, en marquant leur « genre », instaurent une ségrégation au sein du gouvernement. Mais il y a plus grave : « De telles modifications arbitraires peuvent conduire à des dérives pernicieuses ou ridicules » et menacent l'unité de la langue, laquelle « importe aux cinquante pays qui ont le français en partage ». D'ailleurs, les trois académiciens déplorent ce qui se passe outre-Atlantique : « On peut regretter que, cédant à des influences démagogiques, certains de nos amis québécois incitent à écrire “une auteure”, “une professeure”, “une écrivaine”. » Bref, d'après eux, mieux vaudrait statifier le génie de la langue.

La force de l'usage

Dans le Québec des années 1950 et 1960, comme ailleurs en Occident, hommes et femmes n'exercent pas les mêmes métiers et la grammaire reste intacte : les Québécoises sont femmes au foyer, secrétaires, infirmières ou enseignantes, et les hommes médecins, avocats, professeurs, etc. Au cours des années 1970, les femmes accèdent aux fonctions jadis réservées aux hommes et certaines revendiquent – voire façonnent – des titres féminins. La féminisation des titres s'impose alors progressivement.

En 1976, Louise Cuerrier, « vice-président » de l'Assemblée nationale, clame qu'elle ne sera « vice-présidente » que lorsque ses homologues féminines de l'Assemblée pourront elles aussi porter des titres féminisés. C'est en mars 1979 que la féminisation des titres apparaît pour la première fois au *Journal des débats* de l'Assemblée nationale. Les mouvements féministes, le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) et le Conseil du statut de la femme (CSF) demandent que la langue reconnaisse la place sociale des femmes. Devant ces pressions, l'Office de la langue française prend position et publie son premier avis sur la féminisation des titres le 28 juillet 1979, dans *la Gazette officielle du Québec*. Si, au début des années 1980, l'issue du débat est encore incertaine, en 1990, la féminisation des titres est passée dans l'usage.

Quand on compare le Québec à d'autres pays de la francophonie, on constate qu'il a quelques longueurs d'avance. Ce n'est qu'en juin 1993 que le Conseil de la Communauté

française de Belgique a adopté un décret sur la féminisation des noms de métiers, de fonctions, de grades ou de titres. Pour sa part, la France a bien légiféré sur la langue récemment, mais pour confirmer, dans un décret de 1996, « l'Académie française dans son rôle séculaire de cour statuant en dernier ressort sur les matières de terminologie et de néologie », comme le rappellent Druon et ses émules.

Langue et pouvoir

Dans *La Presse* du 24 janvier 1998, Louise Beaudoin, ministre responsable de la Charte de la langue française, réplique à l'Académie que « la féminisation des titres de fonctions est un phénomène social avant d'être un phénomène linguistique ». Elle synthétise ainsi le point de vue des tenants de la féminisation et précise qu'« il ne s'agit là ni d'un caprice ni d'une fantaisie ». En effet, pense Camille Laurin, père de la Charte : « À partir du moment où les femmes accèdent aux plus hautes fonctions de l'État et de la société civile, il est logique, normal et nécessaire que la langue confirme cette nouvelle réalité. S'y opposer constitue un combat d'arrière-garde aux relents de conservatisme et d'impérialisme. » Diane Barbeau, jeune députée de Vanier depuis 1994, partage cet avis et considère que si la féminisation des titres dérange, c'est parce que « cela vient davantage confirmer l'arrivée des femmes dans ces lieux de pouvoir ».

Conservatisme, impérialisme, pouvoir, voilà des termes qui témoignent, s'il en était besoin, que la féminisation des titres s'inscrit au cœur des débats politiques. Camille Laurin ajoute : « La langue permet à quiconque d'exprimer son identité et la femme doit trouver son compte dans l'appellation qui la désigne, dans quelque fonction qu'elle occupe au sein de la société. Si, dans son état actuel, la langue ne le lui permet pas, c'est la langue qui doit évoluer, changer, et non le contraire. C'est là

un droit premier, fondamental, auquel il faut tenir comme à la prunelle de ses yeux. Autrement, la démocratie s'en trouve essentiellement bafouée et compromise. La féminisation des titres s'inscrit alors dans la longue marche de nos sociétés vers l'égalité et la justice. »

Serait-ce portée par cet élan démocratique que l'Académie acquiesce sans ambages aux nouveaux titres masculins ? Comme le souligne Céline Labrosse dans *Le Devoir* du 11 mars 1998, le père au foyer, l'esthéticien, le laborantin ont reçu leurs lettres de noblesse, en attendant l'équivalent de sage-femme, qui donne encore du fil à retordre.

Pour en revenir aux femmes, celles-ci comptent après tout pour la moitié du genre humain. Serge Moureaux, président de l'Assemblée de la Commission communautaire française de Belgique, légitimait ainsi la féminisation en 1994 : « Alors, osons, parlons et écrivons le français correctement : l'universel n'est pas masculin ni le neutre féminin. Les femmes ne constituent pas une catégorie à part, mais plus de la moitié de l'humanité, qu'elles partagent avec les hommes. »

Cela paraît tout simple : à statut égal, langue équitable. Mais il y a des réticences, et pas seulement sous les lustres de l'Académie.

Des préjugés aux lourdeurs de phrases

De nombreuses femmes préfèrent encore conserver les titres, ou simplement le leur, au masculin. Certaines redoutent les préjugés qui risquent d'entacher un titre féminin, d'autres déplorent les lourdeurs des phrases systématiquement féminisées, d'autres encore y sont tout bonnement indifférentes. Les titres masculins confèrent-ils plus d'autorité ? Claire Minguy, rédactrice en chef du bimensuel la *Gazette des femmes*

mentionne en 1996 : « Ce sont les femmes qui sont placées très haut dans la hiérarchie qui résistent le plus à la féminisation de leur titre. Ces femmes doivent pour la plupart se conformer au monde des hommes afin d'atteindre des fonctions importantes. Porter un titre féminisé leur donne l'impression de perdre le pouvoir qu'elles ont acquis. »

Un trésorier adjoint d'une grande entreprise, qui préfère garder l'anonymat, justifie son choix de porter un titre non féminisé : « Je suis la première femme à occuper ce poste. Je ne voulais pas que *trésorière adjointe* soit confondue avec *adjointe administrative*. J'assume beaucoup de responsabilités et je veux qu'elles soient entièrement reconnues. Le titre féminin confère moins de prestige. Ce ne sont pas des paroles ou des comportements qui me donnent cette impression. Ce sont des attitudes très subtiles. La prochaine femme qui occupera ce poste aura plus de facilité à prendre le titre de *trésorière adjointe*, le pas sera déjà fait. »

Le choix d'un titre pose parfois un dilemme : « Je ne voulais pas prendre le titre de *directrice*, parce que cela me fait penser à *directrice d'école* et je trouve que cela projette l'image de quelqu'un d'autoritaire, explique Carole Authier, *directeur en logistique de production* chez Canadelle inc. J'aurais voulu porter le titre de *directeure*, mais on m'a dit que ce n'était pas la norme. Je n'aurais pas eu de problèmes à me faire appeler *conseillère ou administratrice*. »

Et la linguiste Hélène Dumais, spécialiste en rédaction de textes non sexistes, de synthétiser : « La langue et la société vont de pair. Le refus de porter un titre féminisé provient plus d'un blocage psychologique et social que de la soi-disant connotation péjorative qu'on lui attribue. Il y a 10 ans, le titre "agente" faisait sourire. Maintenant, c'est tout à fait normal, parce que c'est passé dans l'usage. »

Pourtant, il n'y a pas que des « blocages » qui expliquent les résistances, mais aussi des opinions argumentées, comme celle de Nicole Gagnon, professeur de sociologie à l'Université Laval. M^{me} Gagnon ne mâche pas ses mots et elle s'en prend à ce qu'elle a appelé le « déraillage du féminisme linguistique » (*Le Devoir* du 20 février 1998). En entrevue, elle ironise sur la façon dont les syndicats rédigent désormais leurs textes : « Ils deviennent ridicules à force de répéter professeurs et professeurs sans arrêt. Cela devient un dressage artificiel. » M^{me} Gagnon constate que, malgré l'évolution de la société, « de nettes différences sont observables dans les faits : il y a plus d'hommes chez les routiers et plus de femmes dans les garderies ». En somme, selon elle, « sociologiquement, il n'est pas justifié d'employer des termes féminisés, il vaut mieux chercher un langage neutre », n'en déplaît aux féministes qu'elle écorche au passage.

C'est d'ailleurs ce que pensent de nombreuses Françaises, comme en témoigne Anne Combes, institutrice à la Ferté Saint-Aubin, en vacances au Québec : « C'est vrai que ce n'est pas notre préoccupation, moi cela ne me dérange pas du tout de dire "madame le maire". » En France, les titres féminisés ne font pas partie du langage et on ne voit guère l'utilité d'y consacrer de l'énergie.

Quoi qu'il en soit, si les propos de Nicole Gagnon dans *Le Devoir* ont fait bondir d'éminentes spécialistes de la féminisation (dont Marie-Éva de Villers et Céline Labrosse le 26 février et le 11 mars 1998 dans le même quotidien), ils nous ramènent tout de même au cœur du débat : bien qu'au Québec l'usage ait guidé la norme, rien n'indique que la norme doive à tout prix alourdir l'usage.

Car tel est l'enjeu aujourd'hui : l'OLF propose des termes féminisés lorsque cela est possible et suggère des tournures évitant les lourdeurs, mais les nouvelles normes n'étant

pas toutes fixées, nous risquons de perpétuer nombre d'« erreurs ». Et comme nous sommes tous un peu juge et partie, cela risque de s'éterniser. En attendant qu'une nouvelle légitimité s'impose, les rédacteurs devraient conserver leur liberté d'écrire comme ils le souhaitent : « députées et députés » ou simplement « députés » sans encourir le pilori !

D'ailleurs, avec philosophie, Louise Beaudoin prévoit que « l'usage et le temps feront le tri [...] ». C'est ainsi que toute langue évolue ». On en revient donc au point de départ : la langue doit-elle s'adapter ou se cristalliser ?

Affranchir ou conserver, tel est le débat profondément humain qui n'a pas cessé de rebondir.

